

ACTION URGENTE

ON SAIT DÉSORMAIS OÙ SE TROUVENT DEUX PRISONNIERS RUSSES QUI AVAIENT « DISPARU », MAIS DES CRAINTES DE TORTURE DEMEURENT
Après des semaines d'incertitude sur le sort et le lieu où se trouvaient Victor Filinkov, spécialiste informatique, et Iouli Boïarchinov, militant de la société civile, il a été confirmé le 31 octobre que les deux hommes étaient détenus dans des centres de détention provisoire à Saint-Pétersbourg, en Russie. Alors qu'elles les détenaient, les autorités se sont abstenues de révéler le sort des deux hommes ou le lieu où ils se trouvaient, ce qui équivaut à une disparition forcée. Leurs allégations de torture et de mauvais traitements n'ont pas fait l'objet d'une enquête et les préoccupations sont vives quant à la santé de Victor Filinkov.

Après des semaines d'incertitude sur le sort et le lieu où se trouvaient **Victor Filinkov**, spécialiste informatique, et **Iouli Boïarchinov**, militant de la société civile, les deux prisonniers ont été transférés, selon la Commission de surveillance publique des lieux de détention (ONK), à Saint-Pétersbourg, en Russie, depuis un centre de détention de la ville de Penza, à environ 1 400 kilomètres de Saint-Pétersbourg. L'état de santé de Victor Filinkov s'est détérioré au cours de ce transfert, qui a pris plus d'un mois. Il y a quelques jours, une affection inconnue l'a temporairement immobilisé. Selon ONK, il doit encore bénéficier d'examen médicaux adaptés et de traitements pour ses problèmes de santé. On a su le 19 octobre que Iouli Boïarchinov se trouvait à Saint-Pétersbourg, tandis que le lieu de détention de Victor Filinkov a été confirmé le 31 octobre.

Les deux hommes affirment avoir subi des mauvais traitements (dont des actes de torture pour Viktor Filinkov) de la part d'agents du Service fédéral de sécurité (FSB), qui voulaient les contraindre à « avouer » leur appartenance et celle d'autres personnes à l'organisation « terroriste » Network. Des membres de la Commission de surveillance publique des lieux de détention (ONK) ont examiné Victor Filinkov le 26 janvier 2018 et ont confirmé que son corps présentait des marques visibles de torture, notamment par décharges électriques. Cependant, les autorités continuent de réfuter les allégations de Victor Filinkov ; le FSB a reconnu avoir utilisé un pistolet à décharge électrique contre lui, mais uniquement pour l'empêcher de s'échapper. Les deux hommes risquent toujours d'être victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Victor Filinkov et Iouli Boïarchinov ont été arrêtés par des agents du FSB à Saint-Pétersbourg en janvier 2018 et inculpés d'« appartenance à une organisation terroriste » (en vertu de la deuxième partie de l'article 205.4 du Code pénal russe). Tous deux nient les faits qui leur sont reprochés.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à veiller à ce que Victor Filinkov et Iouli Boïarchinov soient protégés contre la torture et les autres mauvais traitements en détention, et à ce qu'une enquête indépendante, efficace et impartiale soit menée sans délai sur leurs allégations de torture et de mauvais traitements ;
- demandez-leur de faire le nécessaire pour que Victor Filinkov puisse être examiné par un médecin indépendant et bénéficier régulièrement des soins dont il a besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 DÉCEMBRE 2018 À :

Procureur général de la Fédération de Russie

Yuriy Yakovlevich Chaika
 Prosecutor General's Office
 125993 Moscow GSP-3
 Ul. B. Dmitrovka 15a
 Russie
 Fax : +7 495 987 58 41 / +7 495 692 17 25

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / M. le Procureur général,

Directeur du Service fédéral d'application des peines (FSIN)

Gennadii Aleksandrovich Kornienko
 Federal Penitentiary Service
 119991 Moscow
 Ul. Zhitnaya 14
 Russie
 Fax : +7 495 799 3240
 Courriel : udmail@fsin.su

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,

Président du Comité d'enquête de la Fédération de Russie

Alexander Ivanovich Bastrykin
 Investigative Committee of the Russian Federation
 105005 Moscow
 Tekhnichesky per. 2
 Russie

Formule d'appel : Dear Chairman, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresses à insérer) :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 145/18. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/eur46/8900/2018/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ON SAIT DÉSORMAIS OÙ SE TROUVENT DEUX PRISONNIERS RUSSES QUI AVAIENT « DISPARU », MAIS DES CRAINTES DE TORTURE DEMEURENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Victor Filinkov, spécialiste informatique également actif dans des mouvements antifascistes, a « disparu » le 23 janvier à Saint-Pétersbourg. Le surlendemain, on a appris qu'il était en détention et qu'il avait « avoué » son appartenance à l'organisation « terroriste » Network. Le Service fédéral de sécurité (FSB) a affirmé que les membres de Network avaient des factions plus petites à Penza (où les premières arrestations liées à cette affaire ont eu lieu en octobre 2017), à Saint-Pétersbourg, à Moscou et au Bélarus, et projetaient de commettre des attentats pendant l'élection présidentielle en mars et la Coupe du monde de football en juin-juillet 2018. Par la suite, Victor Filinkov est revenu sur ses déclarations, indiquant qu'elles avaient été obtenues sous la torture. À ce jour, aucune enquête n'a été ouverte sur ses allégations de torture.

Iouli Boïarchinov, militant de la société civile et grimpeur industriel, a été arrêté le 21 janvier à Saint-Pétersbourg et inculpé, dans un premier temps, de détention d'explosifs (en vertu de la première partie de l'article 222.1 du Code pénal russe). Des policiers l'ont frappé lors de son arrestation et des agents du FSB l'ont soumis à des pressions lors de sa détention provisoire. Le FSB voulait le contraindre à s'incriminer et à mettre en cause d'autres personnes. Iouli Boïarchinov s'y est refusé ; il a alors été inculpé d'appartenance à une organisation terroriste (en vertu de la deuxième partie de l'article 205.4 du Code pénal russe) et transféré dans un centre de détention provisoire, où les conditions étaient encore pires. Sa famille pense que les nouvelles accusations portées contre lui et son transfert sont une forme de représailles pour son refus de coopérer.

Onze personnes venant de Penza et de Saint-Pétersbourg, affiliées pour la plupart à des mouvements antifascistes ou anarchistes, font actuellement l'objet d'une enquête et sont maintenues en détention provisoire en lien avec l'affaire « Network ». Plusieurs d'entre elles ont indiqué que les agents du FSB les avaient soumises à des actes de torture pour leur extorquer des « aveux ». Si elles sont reconnues coupables d'« appartenance à une organisation terroriste », elles risquent jusqu'à 10 ans de prison.

La détention secrète des prisonniers en transit, le plus souvent dans un wagon de train ou un camion bondé, n'est pas inhabituelle dans le système pénal russe et s'apparente à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Le Service fédéral d'application des peines (FSIN) traite toutes les informations sur le transport des détenus et le lieu où ils se trouvent dans le plus grand secret. Ni les détenus, ni leurs proches ou leurs avocats ne sont informés de la destination finale avant le début du transfert. En vertu de l'article 17 du Code d'application des peines, le FSIN doit informer la famille dans les 10 jours qui suivent l'arrivée d'un détenu sur le lieu d'exécution de sa peine. L'absence d'informations sur le lieu où se trouvent les personnes détenues accroît leur vulnérabilité, puisque ni les organes de surveillance des prisons ni les avocats ne peuvent les localiser pour leur rendre visite. Pour plus d'informations, voir le rapport publié en 2017 par Amnesty International : *Prisoner Transportation in Russia: Travelling into the unknown* -

<https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR4668782017ENGLISH.PDF>

Au titre du droit international, lorsque les autorités s'abstiennent de révéler le sort d'une personne privée de liberté ou le lieu où elle se trouve, cela équivaut à une disparition forcée. Dans l'affaire *Yrusta c. Argentine* (Doc. ONU CED/C/10/D/1/2013), le Comité des disparitions forcées [ONU] a statué que le requérant avait été victime d'une disparition forcée lors de son transfert d'une prison à une autre. Le Comité a conclu qu'il avait été soustrait à la protection de la loi et soumis à une disparition forcée pour les raisons suivantes : a) il n'avait pu recevoir aucune visite et b) ni lui ni sa famille n'avaient pu contester la légalité de sa situation devant un tribunal lorsqu'il avait été transféré de la prison où il était détenu. Dans cette affaire, les autorités n'avaient pas informé la famille de l'intéressé de l'endroit où il se trouvait pendant plus de sept jours.

Noms : Victor Filinkov, Iouli Boïarchinov
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 145/18, EUR 46/9346/2018, 2 novembre 2018